

**CIMETIERE - PRIX D'ACHAT - CONCESSION - CELLULE
CAVEAU PREFABRIQUE**

♦ Pour les personnes :

**Domiciliées dans l'entité depuis 1 an au moins
Ayant été domiciliées plus de 20 ans dans l'entité**

**Le mètre carré = 100,00 euros
Soit : 2,50m X 1m = 2,50m² ⇒ 250,00 euros**

♦ Pour les personnes étrangères : ne remplissant pas les conditions reprises ci-dessus

**Le mètre carré = 360,00 euros
Soit : 2,50m X 1m = 2,50m² ⇒ 900,00 euros**

♦ Caveau préfabriqué + placement compris + terrain (2,50m X 1m)

⇒ 1.250,00 euros
⇒ 3.000,00 euros (personnes étrangères)

♦ Caverne préfabriqué + placement compris + terrain (0,65m X 0,65m)

⇒ 800,00 euros
⇒ 1.750,00 euros

♦ Cellule de columbarium

⇒ 600,00 euros pour les personnes domiciliées depuis au moins 1 an
dans la commune
⇒ 1.500,00 euros pour les personnes étrangères et domiciliées
depuis moins de 1 an dans la commune

TAXES :

**Exhumation : 350,00 euros pour une exhumation de confort effectuée par les Pompes
funèbres.
350,00 euros pour une exhumation de confort d'urne cinéraire effectuée
par le personnel communal.
350,00 euros pour les rassemblements de restes mortels effectués par les
Pompes funèbres.**

**Inhumation : 250,00 euros. Pas de taxe pour les personnes domiciliées ou décédées sur la
Commune**

Utilisation de cercueil en polyester : 250,00 euros.

**Caveau d'attente : Gratuit pour les 3 premiers mois.
10 euros par mois, pendant les 3 mois suivants.
40 euros par mois à partir du 7^{ème} mois.**